

LES ROUTES DE LA TORTURE**CARTOGRAPHIE DES VIOLATIONS SUBIES PAR LES PERSONNES EN DEPLACEMENT EN TUNISIE**

Tunis, le 18 décembre 2023

L'OMCT publie aujourd'hui un rapport, « [Les routes de la torture : Cartographie des violations subies par les personnes en déplacement en Tunisie](#) » qui met en lumière l'ampleur et la nature des violations des droits humains commises en Tunisie entre juillet et octobre 2023 à l'encontre de migrant-e-s, réfugié-e-s et demandeurs d'asile.

Depuis octobre 2022, la Tunisie a connu une intensification progressive des violations à l'encontre des personnes en déplacement essentiellement d'origine subsaharienne, sur fond de discrimination raciale. Le discours présidentiel du 21 février 2023 les a rendues encore plus vulnérables, et le mois de juillet 2023 a représenté un tournant dans l'échelle et le type des violations des droits humains commises, avec une recrudescence des arrestations et des détentions arbitraires, des déplacements arbitraire et forcés, ayant donné lieu à des mauvais traitements, des tortures, des disparitions et, dans plusieurs cas, des décès. Ce cycle d'abus commence avec une situation d'irrégularité qui accroît leur vulnérabilité et qui les expose au risque de violations supplémentaires.

Cependant, malgré l'ampleur des violations infligées, celles-ci ont été très largement passées sous silence, invisibilisant encore davantage une population déjà marginalisée. A travers les voix de victimes directes de violations ayant voulu partager leurs souffrances avec l'OMCT, ce rapport veut contribuer à contrer cette dynamique d'invisibilisation des migrant-e-s, réfugié-e-s et demandeurs d'asile résidant en Tunisie, qui favorise la perpétuation des violations et un climat d'impunité.

Le rapport s'appuie notamment sur plus de 30 entretiens avec des représentant-e-s d'organisations partenaires et activistes travaillant sur tout le territoire tunisien et une vingtaine de témoignages directs de victimes de violence documentés par l'OMCT et ses partenaires. Il dresse une cartographie des violations infligées aux migrants, parmi lesquelles les expulsions forcées des logements, les violences physiques et psychologiques exercées aussi bien par des citoyens que par des agents sécuritaires, le déni d'accès aux soins, les arrestations et détentions arbitraires, les déplacements arbitraires et forcés sur le territoire tunisien, notamment vers les zones frontalières et les déportations vers l'Algérie et la Libye. Les interactions avec les forces de l'ordre sont généralement assorties de torture et mauvais traitements tandis que les victimes sont privées, dans les faits, du droit d'exercer un recours contre ce qu'elles subissent.

Cette violence institutionnelle touche indistinctement les personnes en déplacement, indépendamment de leur statut, qu'elles soient en situation régulière ou non, y compris les réfugié-e-s et demandeurs d'asile. Les victimes, hommes, femmes, enfants, se comptent aujourd'hui par milliers. A la date de publication de ce rapport, les violations se poursuivent avec une intensité et une gravité croissante, sous couvert de lutte contre l'immigration clandestine et les réseaux criminels de trafic d'êtres humains. La Tunisie, en conséquence, ne peut être considérée comme un pays sûr pour les personnes en déplacement.

Ce rapport souhaite informer les politiques migratoires des décideurs tunisiens, européens et africains vers une prise en compte décisive de l'impact humain dramatique et contre-productif des politiques actuelles.